



16ème législature

Question N° : 3602	De Mme Pascale Martin (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Dordogne)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Détenition arbitraire d'un citoyen franco- palestinien	Analyse > Détenition arbitraire d'un citoyen franco- palestinien.
Question publiée au JO le : 29/11/2022 Réponse publiée au JO le : 14/03/2023 page : 2431		

Texte de la question

Mme Pascale Martin alerte Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation de M. Salah Hamouri, citoyen franco-palestinien, emprisonné depuis le mois de mars 2022 en Cisjordanie occupée. Salah Hamouri est victime, depuis plus de 17 ans, de détentions arbitraires répétées de la part du gouvernement israélien. Outre sa détention administrative actuelle, il est également menacé d'expulsion et est privé de sa carte de résident (seul document qui l'autorise à rester sur le sol palestinien). Or M. Hamouri souhaite pouvoir vivre avec sa famille à Jérusalem où il est né. Initialement prévue pour une durée de trois mois, sa détention administrative a déjà été prolongée à deux reprises et est renouvelable indéfiniment. Ce type de détention est une violation de nombreux principes du droit international et des droits humains. Une délégation de députées et députés LFI, dont Mme la députée était membre, a été reçue au ministère de l'Europe et des affaires étrangères le 17 octobre 2022. À cette occasion, l'engagement du ministère en faveur de la libération de ce citoyen français a été réaffirmé. Les modalités de la détention provisoire de M. Hamouri devraient être revues au début du mois de décembre 2022. Mais, sans une intervention plus forte du gouvernement français, les espoirs de le voir être libéré sont très minces. Elle demande donc par quels moyens l'État envisage désormais d'agir afin que Salah Hamouri retrouve au plus vite sa famille et puisse vivre librement à Jérusalem.

Texte de la réponse

Après avoir fait tout ce qui était possible pour l'éviter, la France a condamné de la manière la plus claire la décision des autorités israéliennes d'expulser M. Hamouri. Cette décision, prise de manière unilatérale et sans coordination avec la France, est contraire au droit.